

**Centre Communal d'Action  
Sociale de SAINT-CHEF**

Séance du  
Jeudi 10 avril 2025

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**

L'an deux mil vingt cinq

Le dix avril

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SAINT-CHEF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Nicole BAILLAUD, Vice-présidente.

Date de convocation : le 27 mars 2025

Présents : Nicole BAILLAUD, Arlette GADOUD, Solange PETIT, Gilles FIORINI, Hélène NEYRON, Evelyne TRIPIER-MONDANCIN, Pascale PESENTI, Marie-Thérèse REGARD, Martine REMY.

Absents : Alexandre DROGOZ pouvoir à Solange PETIT, Joëlle GROS pouvoir à Gilles FIORINI, Thomas MOULENES pouvoir à Arlette GADOUD, Corinne RE pouvoir à Nicole BAILLAUD.

Quorum atteint : 9/13

Secrétaire de séance : Martine REMY

**ORDRE DU JOUR :**

**1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 13 MARS 2025**

**Délibérations**

**2) COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024**

**3) AFFECTATION DU RESULTAT**

**4) BUDGET PRIMITIF 2025**

**5) TARIF DU VOYAGE 2025**

**Organisation et informations**

**6) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 13 mars 2025**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 13 mars 2025.

**2) Compte Financier unique 2025**

*Rapporteur Nicole BAILLAUD*

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune,

VU le Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune,

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le conseil d'administration du CCAS a pris connaissance du résultat de l'exercice 2024, qui se traduit par un excédent de fonctionnement de 6 163.66 € comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Chapitres		CFU 2024	Résultat 2024
011	Charges à caractère général	41 218.11	+ 6 163.66
012	Charges de personnel et frais assimilés	750.00	
65	Autres charges	1 050.00	
<b>TOTAL Dépenses</b>		<b>43 018.11</b>	
002	Résultat de fonctionnement	6 063.86	
70	Produits de services, du domaine et vente	28 841.91	
74	Dotations, subventions et participations	14 000.00	
75	Autres produits de gestion courante	276.00	
77	Produits exceptionnels	0.00	
<b>TOTAL Recettes</b>		<b>49 181.77</b>	

Le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget communal, dressé par le Président.

### 3) Affectation du résultat

*Rapporteur Nicole BAILLAUD*

La Vice-présidente rappelle le résultat du Compte Financier Unique 2024.

Résultat de fonctionnement	+ 6 163.66 €
----------------------------	--------------

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, il convient, en conséquence, de procéder à l'affectation de ce résultat au R002.

Le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le report en recette de fonctionnement (R002) de la somme de 6 163,66 €, au titre de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget principal.

### 4) Budget primitif 2025

*Rapporteur Nicole BAILLAUD*

Il y a lieu d'adopter le budget primitif 2025 du CCAS, ce dernier ayant été préparé en prenant en compte le débat d'orientation budgétaire du 13 mars 2025.

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.124-4 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2131-12 ;

Vu le projet de budget primitif 2025 du CCAS de la commune ;

Entendu l'exposé de la vice-présidente, le conseil d'administration à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du CCAS de la commune
- **PRECISE** que le budget primitif 2025 s'équilibre en recette et en dépenses tel qu'il est présenté

Dépenses Fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Montant BP 2025
011	Charges à caractère général	47 463.66
012	Charges de personnel	1000.00
65	Autres charges de gestion courante	3200.00
Total des dépenses		<b>51 663.66</b>
Recettes Fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Montant BP 2025
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	31000
74	Dotations et participations	14000.00
75	Autres produits de gestion courante	500.00
R002	Résultat 2024 reporté	6 163.66
Total des recettes		<b>51 663.66</b>

## 5) Tarifs du voyage 2025

Rapporteur Nicole BAILLAUD

Ce point est reporté au prochain conseil d'administration.

## 6) Questions et informations diverses

- La question des 2 000 €, subvention pour le voyage, est posée, le CCAS en fait ce qu'il veut. Soit il est en déduction du voyage 2025 soit il permet de faire un voyage à la journée ou une participation à un spectacle. Le voyage à la journée ne touche pas les mêmes personnes qu'un voyage de plusieurs jours. Ce point sera traité lors de la prochaine réunion.
- L'assistante sociale demande une aide d'urgence de 80 € pour Monsieur U. demande validée.
- Jardins partagés
  - En attente des agents de la commune pour la tonte et le débroussaillage
  - Voir pour être dans le circuit de la fête de la nature
  - Mur en pisé à réparer
- Accessibilité des logements à l'Ilud, demander à Alpes Isère Habitat l'étude de portes automatiques, actuellement l'ouverture des portes est compliquée pour certaines personnes.
- Rappel, la gestion de l'attribution des logements a été modifiée, il ne faut pas s'engager auprès d'usagers.
- Où en sommes-nous du prélèvement automatique des factures de télalarmes ? l'objectif serait de le mettre en place sur 2025, il reste des points techniques à régler.

Fin de séance à 20 h.

La Vice-présidente

La secrétaire

Nicole BAILLAUD

Martine REMY

